



SAINT-HIPPOLYTE  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT N° 1283-26

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le ***Règlement n° 1283-26 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux.***

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte ce 15 avril 2026.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate